

<http://www.crifrance.com/histoire/article/loi-de-2004-contre-les-signes-religieux-a-l-ecole>



Loi de 2004 contre les signes religieux à l'école

- Histoire -

Date de mise en ligne : lundi 15 mars 2004

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

La loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics », appelée parfois « loi sur le voile islamique », a été votée par le parlement en mars 2004.

Elle interdit le port de tout signe religieux « ostensible », ce qui inclut le voile islamique mais aussi la kippa, et le port de grandes croix. La loi permet le port de symboles discrets de sa foi, tels que petites croix, médailles religieuses, étoiles de David, ou mains de Fatma - bien que cette main puisse être portée indépendamment de la religion, n'étant pas de source musulmane.